

CR de la Collégiale du 12 juin 2018

Présents : Dominique, Marie-Aleth, Françoise, Didier, Pierre, Jean-Guy, Pascal
Excusés : Philippe, Olivier, Claude
Facilitateur : Didier
Secrétaire : Pascal

Relevé de décisions :

1/ Validation de partenaires

PcLino
Librairie Vézelay L'Or des étoiles (comptoir)
Bécard Traiteur (comptoir)
Optique Vision (Pascal passera le voir pour la question d'être comptoir)
Mobil Wood
Au bonheur des chutes
Ferme équestre du Buisson (Pierre en sera le référent)

À suivre : en contact avec la Poésie
SCANI : leur demander s'ils demeurent membres.

2/ Point sur les événements

Demande de comptoir sur le marché de Joigny
Calage sur plusieurs dates.
L'invitation du Collège Clavel d'Avallon est discutée : délai trop court pour cette année, à voir dans le futur.

3/ Point sur les dépliant

15000 exemplaires, dans une semaine.

4/ Loi Elan et l'implication pour les Centres villes

Mise en place d'un groupe de travail dédié pour en savoir plus : entrer en contact avec les organisations qui ont des compétences et des analyses ; se tenir prêts en cas d'interpellation des commerçants de l'Yonne
Premiers volontaires : Jean-Guy, Pierre, Pascal, Dominique

5/ Taux de reconversion pour les collectivités

Guy Férez maire d'Auxerre et président de la Communauté de l'Auxerrois nous avait, le 6 mai 2018, fait part de sa volonté de faire convention avec la Cagnole.

Notre lettre de proposition de convention a été envoyée.

Très grande visibilité de la Cagnole en devenir : payer son bus, sa piscine, sa carte de bibliothèque...

Du point de vue de nos textes en ligne : les collectivités sont soumises à 2 % de reconversion et peuvent devenir comptoir, comme tout autre partenaire.

L'Eusko a mis en place une cotisation par habitant à la place du taux de reconversion, ce qui peut être beaucoup plus simple pour les collectivités.

La commission collectivités pourrait avoir une « souplesse de négociation » entre 5 et 10 centimes par habitant ; un taux faible pour commencer et tant **que** nous n'avons pas de salarié. **Rencontre de la commission à programmer début juillet.**

Ce serait alors à l'AG de la Cagnole de finaliser la décision.

6/ Résolution pour la gestion du compte NEF

Une résolution est signée des membres présents demandant que Paquin Pascal soit l'utilisateur principal du livret afin de fluidifier les virements vers les partenaires qui reconvertissent.

7/ Question qui revient souvent : si l'euro chute, que se passe-t-il pour la cagnole ?

Éléments de réponse :

- _ le Wir : un exemple de maintien des échanges et des valeurs
- _ exemples en Argentine, en Grèce
- _ le maillage des échanges entre citoyens et entreprises contribue à une résilience économique locale
- _ à la prochaine AG on pourrait traiter de cette question ? Personnes ressources possibles : Pascal Monseu, Laurent De Sousa ?

8/ Dates et lieux des prochaines collégiales

26 juin à Auxerre (et non pas à Charmoy)

10 juillet à Charmoy

24 juillet à Auxerre

7 août à Auxerre

28 août à Saint Aubin

11 septembre à Charmoy

19-21h

9/ Points non traités à aborder prochainement :

- Temps d'échange avec les partenaires
- Temps de formation internet
- Clarification du rôle de la NEF par rapport du micro-crédit pour les projets
- Prévoir des discussions de fond sur les fondements de notre monnaie (et la préparation de l'AG)
- Edito de la Lettre